

Commune de Boissettes

Date de dépôt : 28 février 2024

Demandeur : SCI GDS

Sur un terrain cadastré : AI 132

Sis : 1 bis rue du Mont aux Lièvres à Boissettes (77350)

**Le Maire de la Commune de Boissettes,**

VU la déclaration préalable présentée le 28/02/2024 par la SCI GDS, domicilié au 10 rue Nickel à SAVIGNY LE TEMPLE (77176), sur un terrain cadastré AI 132, 1 bis rue du Mont aux Lièvres à BOISSETTES (77350), enregistrée en mairie sous le n° DP 077 038 24 00007,

VU le projet consistant à :

- Construction d'un abri de jardin de 21m<sup>2</sup> au sol.

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme,

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 332-6 et L. 332-6-1,

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1331-1 à L. 1331-12,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 septembre 2018 et modifié le 14 janvier 2020, le 13 juillet 2020, puis le 7 juillet 2023.

**CONSIDERANT** que les parcelles se situent en zone UB.

**ARRETE**

**Article 1** – Il est fait opposition à la déclaration préalable. La demande ne respecte pas le règlement du PLU, ci-dessous les articles non respectés :

- 4.1.2.1. L'emprise au sol des constructions de toute nature, y compris les annexes, ne peut excéder un pourcentage de la superficie de la partie de l'unité foncière comprise dans la zone UB égal à 25%.
- 4.4.2.1. Les constructions et installations nouvelles, y compris les annexes, doivent être implantées en retrait des limites séparatives avec un recul au moins égal à 5,00 mètres.
- 5.7.3. Les annexes sont autorisées, à condition : • qu'elles n'excèdent pas 20 m<sup>2</sup> d'emprise au sol au total ou 6 m<sup>2</sup> s'il s'agit d'un abri de jardin.

Fait à Boissettes, le 15 mars 2024

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe qu'en application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un Recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la Notification de l'acte



**THIBAUD Grégory**  
Adjoint au maire